

Syndicat Mixte du Gier Rhodanien
Hôtel de Ville - Place Camille Vallin – 69700 Givors
Tél : 04 72 49 18 39

**COMITE SYNDICAL
DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2025
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Ville de Givors, siège social du Syndicat, sous la Présidence de Madame Virginie OSTOJIC.
Convocation en date du 16 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 5

Membres présents : Métropole de Lyon, Vienne Condrieu Agglomération, Communauté de communes des Monts du Lyonnais, Riberie, Beauvallon.

Délégués présents :

Titulaires : Mme Laurence FRETY, M. Jérôme BUB, Mme Virginie OSTOJIC, M. Martin DAUBREE, M. Hervé PRIVAS, Mme Michèle Brottet.

Suppléants :

M. Lucien DERFEUILLE, Mme Annick GUICHARD, M. Olivier LANORE.

Délégués absents ou excusés :

Titulaires : M. Moussa DIOP, M. Jean-Pierre CID, M. François PINGON, M. Pierre DUSSURGEY, M. Alipio VITORIO, M. Thierry SALLANDRE, M. Didier TESTE, M. Tony TORNAMBE, M. Yoann VINDRY, M. Christian BRUNON, M. Eric MAISONNEUVE, M. Jean-Louis ROUSSIER (pouvoir donné à Mme Michèle Brottet).

Suppléants : M. Franck CAMUS, Mme Anne GROSPERRIN, M. Éric PEREZ, Mme Isabelle BROUILLET, Mme Stéphanie NICOLAY, M. Cyril MATHEY, M. Gabin GIL, M. Francis DI ROLLO, M. Sylvain RIVORY, M. Christophe MARREL, M. Jean-Paul CARTON, Mme Evelyne BESSON, M. Gérard FAURAT, M. Didier DAVAL.

Présidente : Mme Virginie OSTOJIC

Secrétaire de séance : M. Hervé PRIVAS

Agents présents : M. Damien COURBIL, M. Jérémie LEPLUS, Mme Laurence AMBARA

A 17h30, le quorum n'étant pas atteint Mme la Présidente Virginie OSTOJIC propose aux délégués de commencer par le point sur les travaux de restauration du ruisseau du Chatanay et de la continuité écologique du Mézerin.

M. Rémi PONCELET prend la parole pour faire un point sur les travaux :

• Concernant la restauration de la continuité écologique du Mézerin, il rappelle aux délégués, qu'en 2024, 4 seuils sur les 7 avaient été détruits correspondant à 6 m de chute retirés. Les objectifs 2025 sont de rétablir la continuité écologique au droit de 4 sites mais pour le moment 2 propriétaires n'ont pas donné leur autorisation.

Mme Annick GUICHARD intervient en disant que les personnes qui sont contre ces travaux trouvent que cela représente beaucoup d'argent public.

M. Rémi PONCELET reprend la parole pour informer les délégués que les travaux ont débuté le 15 septembre, qu'ils doivent durer 2 semaines et qu'ils sont réalisés par l'entreprise Chambon Paysage. Le coût total des travaux est de 14 800 € HT et qu'ils sont subventionnés à hauteur de 100 % par l'agence de l'eau.

- Concernant les travaux de restauration du ruisseau du Chatanay, M. Rémi PONCELET informe les délégués qu'ils sont terminés. Les travaux de terrassement, de traitement de la rénouée et de la restauration du lit ont été réceptionnés mi-juillet 2025. Il reste désormais des travaux de plantations de 8 000 arbres et arbustes prévus la semaine du 8 décembre 2025. Un visionnage d'un petit film sur ces travaux est proposé aux délégués.

17h54 : arrivée de M. Olivier LANORE.

Le quorum étant atteint Mme la Présidente propose aux délégués de commencer la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 9 avril 2025
- Avenant 5 du PAPI Gier
- Demande de subvention concernant les diagnostics de vulnérabilité
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Rapport d'activité 2024
- Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir
- Le point d'informations sur les travaux venant d'être fait, il restera un point d'information sur les animations scolaires et les Aides AERMC.

Mme la Présidente annonce que M. Jean-Louis ROUSSIER a donné pouvoir à Mme Michèle BOTTET.

M. Hervé PRIVAS est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 9 avril 2025

Mme la Présidente demande aux délégués s'ils ont des remarques à faire par rapport au compte rendu du Comité Syndical du 9 avril 2025. Aucune remarque n'étant relevée, elle demande de l'approuver.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

2. Avenant 5 du PAPI GIER (délibération n° 2025_11D)

M. Damien COURBIL rappelle aux délégués que dans le cadre d'une entente, Saint Etienne Métropole et le SyGR ont obtenu la labellisation du PAPI sur la période 2017-2022 lors de la commission mixte inondation de mars 2017. Il informe les délégués qu'un avenant n°5 est aujourd'hui nécessaire pour :

- Finaliser la construction du PAPI Gier II en vue d'une labellisation au deuxième semestre 2027 ;

- Préparer les opérations de l'axe 6 dans le prochain PAPI Gier II : dans le prochain PAPI, des réflexions de travaux d'aménagements sont en cours sur différents secteurs du territoire. Il convient d'affiner les projets mais également d'engager des discussions avec l'Etat sur les possibilités de financement ;
- Rester opérationnels sur l'ensemble des axes du PAPI en intégrant les enseignements de la crue du 17 octobre 2024 : la crue a mis en évidence la nécessité de renforcer les actions de sensibilisation du grand public, d'approfondir nos connaissances sur des sujets spécifiques (ruisselement, couverture de cours d'eau...), de fiabiliser la prévision des crues mais également de travailler sur la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes.

L'avenant n°5 intègre une prolongation de durée de 18 mois pour porter la fin du PAPI Gier de juin 2026 à décembre 2027.

Ainsi, le montant global du PAPI Gier passe de 40 899 000 € HT à 48 228 000 € HT. Sur les 7 329 000 € d'augmentation, 4 800 000 € HT concerne les acquisitions démolitions au titre des fonds Barnier des biens non protégeables identifiés suite à la crue du 17 octobre 2024.

Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- APPROUVE les modifications proposées dans l'avenant,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°5 à la convention Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Gier
- AUTORISE Saint Etienne Métropole à déposer la demande d'avenant n°5 concernant le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Gier.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

3. Demande de subvention concernant les diagnostics de vulnérabilité (délibération n° 2025_12D)

M. Damien COURBIL fait un petit historique en rappelant aux délégués que 40 diagnostics avaient été réalisés suite à l'envoi d'un courrier en 2021 et qu'après les inondations du 17 octobre 2024, des nouvelles demandes sont parvenues.

Dans ce cadre, le SyGR a démarré la réalisation de diagnostics de réduction de vulnérabilité pour les logements, entreprises et bâtiments publics comprenant une visite, un échange avec le propriétaire ainsi que des propositions de mesures et des pistes pour les financer. Si besoin, le passage d'un géomètre sera également réalisé. La répartition proposée est la suivante :

- 20 diagnostics pour les logements,
- 10 diagnostics pour les entreprises,
- 5 diagnostics pour les établissements publics,

M. Damien COURBIL informe les délégués qu'ils doivent voter afin d'approuver cette démarche, de déposer des demandes de subventions permettant d'obtenir 50 % de financement et de démarrer ces prestations.

Mme la Présidente demande si la réalisation des diagnostics a une durée dans le temps.

M. Damien COURBIL répond que non, que cela est lié au nombre et qu'actuellement il y a 6 diagnostics en cours pour des logements et 2 pour des entreprises.

M. Jérôme BUB demande si lors de la dernière crue, il y a eu des dégâts ailleurs que dans la zone inondation.

M. Damien COURBIL répond par l'affirmative en précisant que beaucoup de dégâts étaient liés au ruissellement et que toutes les actions du SyGR sont liées uniquement aux inondations.

Mme Michèle Brottet intervient pour dire que sur la commune de Saint-Andéol, beaucoup de chemins ont été abimés et sont devenus impraticables à cause du ruissellement.

M. Damien COURBIL confirme effectivement que des habitations ont eu des dégâts liés uniquement au ruissellement. Il précise que les acteurs locaux sont de plus en plus sensibles à cette thématique et que probablement elle sera prise en compte dans le prochain PAPI.

M. Olivier LANORE intervient et demande à qui revient la charge des 50 % restants des coûts des diagnostics.

M. Damien COURBIL répond que les 50 % restants seront à la charge du SyGR.

Après ces échanges, Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- APPROUVE cette démarche,
- AUTORISE Madame la Présidente à engager et signer tous les documents relatifs aux opérations citées ci-dessus, et à ajuster les montants si nécessaire,
- AUTORISE Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers,
- S'ENGAGE à financer le solde par son autofinancement si les subventions prévues étaient moindres qu'espérées.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

4. Ouverture d'une ligne de trésorerie (délibération n° 2025_13D)

M. Damien COURBIL rappelle aux délégués que le syndicat a réalisé ces dernières années d'importants travaux d'aménagements hydrauliques de protection contre les inondations et de restauration des cours d'eau en zones urbaines. Ce premier cycle de travaux touche à sa fin et le SyGR va devoir gérer dans les mois qui viennent le décalage inéluctable entre le règlement de la fin des chantiers et la perception des soldes de subventions de l'Etat, de l'Agence de l'eau.

Pour ses besoins de financement momentanés de trésorerie, le SYGR souhaite souscrire une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 000 000 €. Il précise que l'offre de ligne de trésorerie est simple et souple d'utilisation. Elle permet de gérer au quotidien la trésorerie en effectuant des tirages ou des remboursements selon les besoins. Il n'y a pas d'obligation

de débloquer les sommes. Des frais d'engagement sont dus à la signature du contrat. Les intérêts sont calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées.

Dans ce cadre, M. Damien COURBIL informe les délégués que 8 banques ont été contactées par téléphone, qu'une mise en concurrence a été réalisée sur la base d'une lettre de consultation avec 3 banques et que 2 établissements bancaires ont répondu à cette mise en concurrence.

M. Damien COURBIL présente aux délégués les offres des 2 établissements bancaires : le Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne.

Banques	Nature du produit	Montant maximum	Durée	Taux d'intérêt (indice)	Taux	Marge	Base de calcul	Base de calcul tirage 1 000 000 /30 jours	Commission d'engagement	Commission de non utilisation
Crédit Mutuel	Ligne de trésorerie	1 000 000,00	1 an	Euribor 3 mois	1,988%	0,800%	base exacte/360j payables chaque fin trimestre civil	2 323,33	0,1% du montant autorisé, soit 1000€	Néant
Caisse d'Epargne	Ligne de trésorerie	1 000 000,00	1 an	Ester	1,9250%	0,660%	base exacte/360j payables chaque fin trimestre civil	2 154,17	0,1% du montant autorisé, soit 1000€	0,02% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique au intérêt
Caisse d'Epargne	Ligne de trésorerie	1 000 000,00	1 an	Fixe	2,5300%		base exacte/360j payables chaque fin trimestre civil	2 108,33	0,1% du montant autorisé, soit 1000€	0,02% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique au intérêt

Mme la Présidente indique que les offres reçues de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes et de la Caisse de Crédit Mutuel du Sud Est ont été étudiées par le bureau le 9 septembre 2025.

Il est présenté l'analyse détaillée des deux offres qui portent chacune sur une ligne de trésorerie de 1 000 000 €, pour une durée d'un an maximum.

Après analyse détaillée, Virginie OSTOJIC propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes qui, au regard des critères de sélection fixés, est conforme aux attentes du SyGR.

Les caractéristiques de l'offre sont les suivantes :

Prêteur	Caisse d'Epargne Rhône Alpes
Objet	Mise en place d'une ligne de trésorerie destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités
Montant	1 000 000,00 €
Durée	1 an
Taux d'intérêt	Au choix de l'emprunteur : Ester + marge de 0,66% Taux fixe de 2,53%
Process de traitement	Tirage : crédit d'office ou virement BDF Remboursement : débit d'office
Demande de tirage	Aucun montant minimum

Commission d'engagement	0,10% prélevé une seule fois
Intérêts	Calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées Intérêts sur la base exact/360 jours. Paiement des intérêts à chaque trimestre civil par débit d'office.
Commission de non utilisation	0,02% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Après cette présentation, Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- APPROUVE le recours à une ligne de trésorerie pour le financement des besoins de trésorerie du SyGR, d'un montant maximum de 1 000 000€,
- D'AUTORISER Mme la Présidente à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne, dont les caractéristiques sont exposés ci-dessus,
- D'AUTORISER Mme la Présidente à procéder aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat,

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 26 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

5. Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir

La Présidente a reçu délégation de signature par la délibération n°2020-21 du 14 septembre 2020. Mme Laurence AMBARA présente aux délégués les décisions prises par la Présidente depuis le dernier comité syndical du 9 avril 2025 jusqu'à ce jour :

Prestataire / Fournisseur	Intitulé	Montant € HT	Montant € TTC
METHOD	Vidéo travaux Saint Romain en Gier	2 967,18	3 560,20
DILA	Achat d'unités de publication pour les marchés	270,00	324,00
IDDEST	Médiateur Cornets	2 950,00	3 540,00
AGENCE RECIPROQUE - SARL LA BOULE A NEIGE	Mise en page, impression panneau, création infographie et réalisation d'un flyer (travaux Saint Romain)	729,00	874,80
ECO STRATEGIE	Note de porter à connaissance « espèces protégées » à Saint Romain	1 125,00	1 350,00
SELARL HOR	Significations courrier, ordonnance, jugement appel + honoraires	842,92	999,75

GUIARD JOSEPH	Croquis d'intention seuil Mézerin – illustration numérique après travaux	-	150,00
SELARL HOR	Signification ordonnance	60,98	76,58
SELARL AUXIL'HUIS	SIG Conclusions	-	231,71
DELAUZIN SOVIRI	Mise à disposition d'une benne pour collecte et traitement des déchets	230,00	276,00
AGENCE RECIPROQUE - SARL LA BOULE A NEIGE	Mise en page et création panneaux	489,00	586,00
THEATRE DE GIVORS ASS. DRÔLE D'EQUIPAGE	Réalisation d'une création artistique «balade le long du Gier »	20 000,00	24 000,00
BUREAU VALLEE	Impression de 160 cartes postales dans le cadre de la concertation Gier à Givors	90,56	108,67
ORANGE	Achat téléphone portable	259,90	311,98

8. Rapport d'activité 2024

M. Damien COURBIL rappelle aux délégués que le rapport d'activité 2024 du Syndicat Mixte du Gier Rhodanien leur a été envoyé par mail en même temps que la convocation et la note. Ce rapport d'activité regroupe :

- La présentation et le fonctionnement du SyGR
- Les actions réalisées par le Syndicat en 2024
- Les finances
- Les comités syndicaux et les instances

M. Damien COURBIL fait une présentation rapide de ce rapport d'activité.

Concernant les entretiens post-crue du 17 octobre 2024, M. Jérôme BUB demande si ce ne serait pas judicieux de créer des pièges à embâcles ?

M. Damien COURBIL répond que sur notre bassin versant il n'y a pas d'intérêt.

Mme la Présidente précise qu'effectivement que la pose de piège à embâcle peut être judicieuse mais que c'est propre à chaque territoire.

9. Point d'information sur les animations scolaire 2025/2026 et aides de l'Agence de l'Eau

- Animations scolaires :

M. Damien COURBIL informe les délégués qu'un mail a été envoyé, le 2 septembre dernier, aux écoles du bassin versant afin de leur proposer des animations scolaires via l'entente.

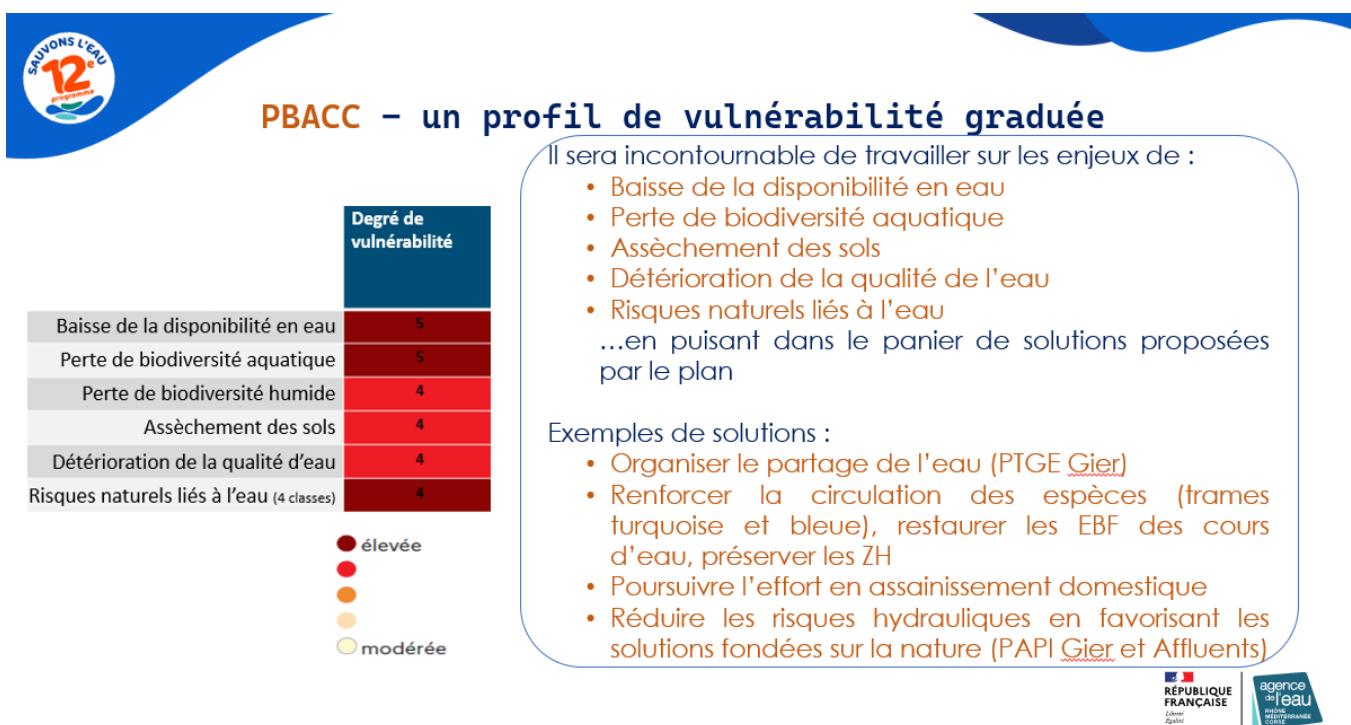
Mme la Présidente demande s'il y a déjà des retours.

M. Damien COURBIL répond par l'affirmatif et que les écoles ont jusqu'au 3 octobre pour faire un retour.

- Les aides du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse :

M. Damien COURBIL rappelle aux délégués que l'agence de l'eau propose des aides financières aux acteurs publics et privés (collectivités, industriels, agriculteurs, associations) pour améliorer la qualité de l'eau, préserver les milieux aquatiques et optimiser la gestion de la ressource.

Son programme d'action "Sauvons l'eau !" s'étale sur 6 ans et cible les priorités des SDAGE, directives européennes et orientations nationales pour les bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Ces aides couvrent des études et travaux variés, tels que la mise aux normes des stations d'épuration, l'adaptation au changement climatique, l'économie d'eau, la restauration des rivières, et la promotion de la biodiversité.





Le contrat Eau & Climat peut traiter... ...de la préservation de la ressource et des économies d'eau



Le Drac et le puits PR4 -
GAM

- Economiser l'eau pour réduire les prélevements
- Préserver les ressources stratégiques,
- Restaurer la qualité des captages,
- Déployer une politique de sobriété des usages
- Le rattrapage structurel des infrastructures
- La gestion du transfert de compétences
- Réflexion sur la mise en place d'une tarification soutenable
- Le relais d'information et l'appui technique aux communes

Des aides majoritairement à 50%
(FRR 70% max)

Des aides spécifiques :

- sur l'animation d'une démarche de sobriété,
- sans condition de zonage : les travaux sur les réseaux AEP, la mise aux normes sanitaires et la sécurisation AEP, les pratiques économies en eau ou la sensibilisation des usagers aux éco gestes



Le contrat Eau & Climat peut traiter... ...de l'assainissement collectif et des eaux pluviales

- La gestion du temps de pluie et la déconnexion des eaux pluviales (désimperméabilisation)
- Le rattrapage structurel des infrastructures
- La gestion du transfert de compétences
- Réflexion sur la mise en place d'une tarification soutenable
- Le relais d'information et l'appui technique aux communes
- La réutilisation des eaux usées traitées

Des aides majoritairement à 50%
(FRR 70% max)

Des aides spécifiques : la création ou la réhabilitation de station ou de réseaux hors PAOT, la déconnexion des eaux pluviales des réseaux séparatifs pour petits projets



La STEP de La Mure - SIA de la Jonche





Le contrat Eau & Climat peut traiter... ...des milieux aquatiques et de la biodiversité

- La restauration des rivières et zones humides
- La protection et gestion des têtes de bassins versants
- La préservation et restauration de la biodiversité : haies, mares, etc...
- Une stratégie foncière
- L'infiltration de l'eau dans le sol et le sous-sol
- Le relais d'information et l'appui technique aux communes

Des aides jusqu'à 80%.

Des aides spécifiques sur la valorisation patrimoniale, le cadre de vie (sentiers, aménagements paysagers...) liés aux projets aidés.



Le Vénéon au Bourg d'Oisans



10. Calendrier

PLOUF du jeudi 2 octobre au samedi 4 octobre

- Cérémonie d'ouverture le 2 octobre à 10h30 à Rive de Gier
- Journée du samedi 4 octobre à Givors

Bureaux :

Mercredi 12/11/25 à 17h30
Mardi 09/12/25 à 17h30

Comités syndicaux :

Mercredi 19/11/25 à 17h30
Mercredi 17/12/25 à 17h30



Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Présidente remercie les délégués et lève la séance à 19h30.

Fait à Givors, le 19 novembre 2025

La Présidente,
Mme Virginie OSTOJIC

Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)
Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 GIVORS
Tél. 04 72 49 18 18